

Eligible au C.P.F

Pré requis

- Avoir 18 ans révolus,
- Etre médicalement apte à la conduite de l'engin,
- Maîtriser la langue française (orale et écrite),
- Etre obligatoirement muni des équipements de protection individuelle inhérents à la conduite d'un chariot élévateur.

Méthode pédagogique

Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.

Durée

Formation initiale pour

1 C.A.C.E.S® dans les catégories 1A-1B-3-5 : 3 jours (21 heures).

Formation initiale pour

2 et/ou 3 C.A.C.E.S® dans les catégories 1A-1B-3-5 : 4 jours (28 heures).

Formation expérimentée pour

1 à 3 C.A.C.E.S® dans les catégories 1A-1B-3-5 : 3 jours (21 heures).

Formation recyclage pour

1 à 3 C.A.C.E.S® dans les catégories 1A-1B-3-5 : 2 jours (14 heures).

Moyens pédagogiques

- * Salle de formation équipée de tables, de chaises, d'un tableau, d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.
- * Matériels et infrastructures spécifiques conformément à la recommandation R.489 de la CNAM.
- * Support pédagogique remis à chaque stagiaire.

La formation est assurée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

Personnes concernées

Toute personne amenée à utiliser un chariot de manutention à conducteur porté.

Formation initiale: toute personne n'ayant jamais suivi de formation théorique et pratique à la conduite du chariot élévateur.

Formation expérimentée: toute personne titulaire d'un C.A.C.E.S® périmé mais expérimentée.

Formation recyclage: toute personne titulaire d'un C.A.C.E.S® en cours de validité (5 ans).

Objectifs

- Etre capable de conduire en sécurité, conformément à la Recommandation R.489 de la CNAM, les chariots de manutention automoteurs à conducteur porté de la catégorie considérée (au choix ci-dessous),

- Se préparer au test C.A.C.E.S® .

Catégorie 1A: Transpalette à conducteur porté -

Préparateur de commande sans élévation du poste de conduite (hauteur de levée ≤ 1.20 m).

Catégorie 1B : Gerbeur à conducteur porté (hauteur

de levée > 1.20 m).

Catégorie 3: Chariot élévateur frontal en porte-à faux

(capacité nominale ≤ 6 tonnes).

Catégorie 5: Chariot élévateur à mât rétractable.

Cette formation répond à la recommandation R489 de la CNAM et au référentiel pour l'attribution de la certification RC2020.

Parcours pédagogique

1. Préambule

Présentation des objectifs de la formation.

Présentation du programme de la formation et de l'organisation pratique de la formation.

2. Généralité.

Le rôle et les responsabilités du constructeur/ de l'employeur/ du conducteur.

Le dispositif C.A.C.E.S®

Les différents acteurs en prévention des risques professionnels concernés.

3. La technologie des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté.

4. Les principaux types de chariots de manutention.

Les catégories de C.A.C.E.S® .

5. La stabilité des chariots de manutention.

6. Les risques liés à l'utilisation des chariots de manutention à conducteur porté.

7. L'exploitation des chariots de manutention à conducteur porté.

8. Les vérifications d'usage des chariots de manutention à conducteur porté.

Formation pratique

9. La prise de poste et les vérifications.

10. La conduite et les manœuvres

11. La fin de poste - les opérations d'entretien quotidien - la maintenance.

12. Evaluation des connaissances et du savoir-faire

Le test C.A.C.E.S® est élaboré à partir du référentiel de connaissances et de savoir-faire défini en annexe 2 de la recommandation R.489.

Pour que le C.A.C.E.S® soit délivré, le candidat doit réussir les épreuves théoriques et pratiques.

La réussite aux épreuves théoriques nécessite l'obtention:

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

La test théorique est identique pour toutes les catégories de C.A.C.E.S® R.489.

Il comprend 100 questions à 1 point.

La réussite aux épreuves pratiques nécessite l'obtention:

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- et d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- et d'une note supérieure à zéro pour chacun des points d'évaluation du barème.

Attestation de formation délivrée en fin de formation.